

DECRET n° 79/211 du 9/5/79
portant nomination de Monsieur IMANGUE Jean
Joseph, Ingénieur Electro-mécanicien, en qualité
de Directeur de l'Energie et des Carburants.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 78/183 du 9.3.78 portant nomination de Monsieur IMANGUE
Jean Joseph en qualité de Directeur des Etudes et Programmes Energétiques au Secrétariat
Général à l'Energie ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRET :

Article 1er. - Monsieur IMANGUE Jean Joseph, Ingénieur Electro-mécanicien, précédemment
Directeur des Etudes et Programmes Energétiques au Secrétariat Général à
l'Energie est nommé Directeur de l'Energie et des Carburants.

Article 2. - La rémunération de Monsieur IMANGUE Jean Joseph sera prise en charge par
la Société Nationale d'Energie (SNE).

Article 3. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 4. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 9 MAI 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

P. Le Ministre des Mines et de l'Energie
Le Ministre de l'Economie Rurale,

Colehel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri IOPES.-

Jean ITADI.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA - TAMBA.-